



LE JOURNAL DE TEILHÈDE

Points d'information



Mairie de TEILHEDE

Secrétariat - Horaires d'ouverture :

Lundi : 16H30 à 19H30

Mercredi : 9H00 à 12H00

**Accueil téléphonique du lundi au jeudi
de 8H00 à 13h00**

Permanences des Elus :

Lundi de 18h30 à 19h30

Samedi de 9h30 à 11h30

La permanence du samedi n'a pas pour objet de remplir de formalités mais constitue un espace de dialogue entre les élus et l'ensemble de la population

Tél : 04 73 63 31 90

Email : mairieteilhede@wanadoo.fr

www.ville-teilhede.com



BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Teilhède est animée bénévolement par Valérie MULLIE depuis mai 2003.

A l'origine nous disposions d'un relais bibliobus de la bibliothèque départementale. Puis, Teilhède a été associée au projet de la médiathèque de Combronde et a rejoint le réseau de lecture publique en 2016.

Les documents empruntables sur place proviennent ainsi du fond propre de Teilhède, de la médiathèque de Combronde et de la Médiathèque Départementale.

Un renouvellement des documents est assuré 2 fois par an. La formation des bénévoles est assurée par la Médiathèque Départementale et par le personnel des médiathèques têtes de réseau (formation continue, mise à niveau...)

OUVERTURE :

Semaines PAIRES : Samedi de 9h30 à 11h30

Semaines IMPAIRES : Vendredi de 16h00 à 18h00

biblio.teilhede@orange.fr

Pensez à réserver!



ÉCOLE



Les 2 classes de l'école de Teilhède sont désormais chacune équipées d'un tableau numérique et de tablettes pour les élèves. Ce matériel a été financé par la commune et subventionné à 50% :

Atelier numérique 6 tablettes : 4 528.08 € TTC
 PC portable enseignant et TBI : 5 090.40 € TTC

La classe « du haut » avait besoin d'un grand rafraîchissement ! Durant le mois de juillet, après que Dominique ait enlevé l'estrade (gain de place), un artisan peintre a refait les peintures aux murs et au plafond. Nous en profitons également pour remplacer les dalles radiantes par deux pompes à chaleur plus économes en énergie. Un parqueteur a poncé et vitrifié le parquet en chêne pour une deuxième jeunesse !



Parallèlement les toilettes ont entièrement été renouvelées, avec une mise aux normes handicapés, la pose de sanitaires neufs, de fenêtres en PVC, les murs ont été repeints, le sol et le plafond ont été refaits.

	HT	TVA
Peinture	7 738,08 €	773,81 €
Electricité	2 555,80 €	511,16 €
Plomberie	4 519,69 €	903,94 €
Climatisation	6 439,79 €	1 287,96 €
Menuiserie	702,37 €	140,47 €
Parquet	1 745,81 €	349,16 €
Zing gouttière	2 200,00 €	440,00 €

Travaux supplémentaires

TTC GLOBAL	30 308,04 €
<i>dont Subvention</i>	<i>10 977,86 €</i>

Bonus relance du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

RÉFECTION VOIRIE

Au moins de juin, la voirie des Buchailles a été renouvelée avec un enduit bichouche, ouverture des fossés et aménagement des accotements.

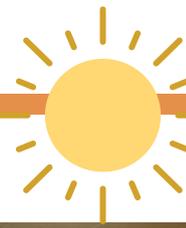


Les entrées des chemins du Dime ont également été refaits en enrobé, avec mise à niveau des regards et pose d'avaloirs.



Coût total des travaux : 11 923 €





DÉPART À LA RETRAITE

Dominique Berger, notre employé communal depuis le 01/01/2006, a pris sa retraite. Il était auparavant chauffeur routier au sein de la SEIA durant 23 ans.



Merci Dominique!



Merci à lui pour le travail accompli durant toutes ces années, qui a consisté à nettoyer, réparer, tailler, élaguer, tondre, planter, déneiger, etc... ! Il passe le « relais » à Guillaume DUFOUR 37 ans, qui habite à Prompsat. Il a été employé communal à Jozerand et Champs. Il connaît déjà Teilhède pour avoir effectué des remplacements les années passées. Nous lui souhaitons la bienvenue !

ALEXIS GOILE

Le 27/03/2021, le CIIRAA, Centre d'Instruction et d'Information des Réserves de l'Armée de l'Air, a effectué une marche d'orientation dans les bois de Teilhède pour rendre hommage à Alexis GOILE, pilote de chasse né en 1914, ayant habité aux Buchailles, et ayant été abattu en service commandé à Marrakech lors de la 2ème guerre mondiale (11 juin 1943).



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES



Depuis le 8/06/2021, le comité des fêtes a été dissout. Si vous êtes intéressés pour composer une nouvelle équipe dans le but d'animer notre village, maintenir un lien social entre les habitants et relancer diverses animations dont la Saint Jean fin juin qui connaît un grand engouement, vous êtes les bienvenus ! Vous pouvez vous manifester directement à la Mairie qui recensera les volontaires.





Voici les formulaires CERFA à télécharger pour les motifs suivants :

- CERFA n°13410*05 : Demande de certificat d'urbanisme
- CERFA n°13703*07 : Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes
- CERFA n°13702*06 : Déclaration préalable - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager
- CERFA n°13404*07 : Déclaration préalable - constructions, travaux, installations, et aménagement non soumis à permis de construire
- CERFA n°13406*07 : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- CERFA n°13409*07 : Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes)
- CERFA 13407*03 : Déclaration d'ouverture de chantier
- CERFA 13408*05 : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
- CERFA 13411*07 : Demande de modification d'un permis de construire en cours de validité
- CERFA 13412*07 : Demande de transfert d'un permis de construire valide
- CERFA 13409*07 : Demande de permis d'aménager
- CERFA n°13405*06 : Demande de permis de démolir



Suite aux orages de cette année, de nombreux chemins ont été endommagés.
La Commune ne pourra pas tous les rénover dans l'immédiat du fait du budget nécessaire.
Merci de votre compréhension.

Le Journal de Teilhède

Parution périodique

Directeur de publication : Pascal CHARBONNEL

Comité de Rédaction : Adjointes et élus

Imprimerie :

L'imprimeur

80 avenue Jean Jaurès

Espace Mozac

63200 MOZAC

NUISANCES

De plus en plus d'habitants se plaignent de problèmes de voisinages causés par des bruits domestiques. Pour bien vivre ensemble à Teilhède, il serait souhaitable de réduire ces nuisances sonores (tondeuses, tronçonneuses, motos...). Le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 8h30 à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Par ailleurs il serait bien de contrôler les aboiements intempestifs de nos chiens et empêcher leurs divagations (ainsi que des poules !), qui présentent des risques tant pour l'animal que pour la circulation.

